

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 21 octobre 2015

Question n°1 :

A la fin du mois dernier a été diffusée en Lorraine une note de service pour le moins curieuse (concernant l'accueil des stagiaires de 3ème), qui a suscité un certain émoi dans les différents services.

Dans cette note, il y est écrit que les stagiaires seront désormais limités à 3 en même temps, pour des stages ne dépassant pas 3 jours ; et surtout, il devient interdit aux équipes de les emmener en reportage !

Si nous comprenons la limitation à 3 stagiaires (qui a effectivement du sens), il n'en n'est pas de même avec l'interdiction de pouvoir les emmener en reportage. Le terrain est en effet un des moments les plus enrichissants dans le déroulement des stages ; c'est lors de ces sorties en extérieur que les stagiaires se rendent véritablement compte de la réalité du terrain. De plus, les équipes ont toujours veillé à ne jamais les emmener sur des événements pouvant se révéler dangereux. Il ne semble par ailleurs pas que des accidents aient été à déplorer.

En CE, il nous a été répondu par la direction du Pôle qu'il vous serait demandé de reconsidérer ce point ; nous revenons donc vers vous !

Allez-vous autoriser à nouveau les stagiaires que nous accueillons à accompagner les équipes en reportage ??

Réponse à la question n°1 :

La direction du pôle n'est pas intervenue auprès de la direction régionale.

Celle-ci reste sur sa décision et nous rappelle que le stage « découverte » concerne les enfants mineurs des écoles, collèges et lycées. (A noter que les enfants de moins de 16 ans ne peuvent effectuer plus de 28h de stage).

Il permet de découvrir le fonctionnement de l'entreprise et des métiers qui la compose.

Le chef de centre par intérim reconnaît que cette décision (prise par lui), est restrictive mais nécessaire, car les risques routiers sont majeurs dans notre entreprise et la prise en charge des stagiaires est une lourde responsabilité. Ce qui étonnant car aucun accident avec un stagiaire n'a eu lieu à ce jour.

Par soucis de planification, 3 jours semblent plus faciles pour planifier les tuteurs/stagiaires.

La direction nous précise également que c'est au tuteur d'organiser le cheminement du stage, avec simulation d'une ITW, manipulation de la caméra entre autre.

NB : les élus ont souligné l'intérêt de sortir sur le terrain, pour une meilleure prise de conscience, nous avons suggéré qu'une seule sortie sur 3 jours suffirait mais la direction régionale « campe » sur ses positions mais reste tout de même ouverte au dialogue !

Question n°2 :

Lors du CE de la semaine dernière, il nous a été annoncé qu'un kit, avec les nouvelles caméras, se trouvait sur Nancy...à notre plus grande surprise (y compris chez les collègues JRI).

Combien de temps ce kit sera-t-il présent en Lorraine ?

Qu'est-il prévu pour permettre aux JRI de venir découvrir ce matériel ?

Pourront-ils utiliser ces caméras pour mieux se rendre compte des caractéristiques de chacune d'elles) ?

Qu'est-il prévu pour les collègues des BIP et de Metz ?

Réponse à la question n°2 :

Organiser, planifier, présenter sont les maîtres mots du chef de centre par intérim.

Il nous précise que le nouveau kit de caméra n'est pas encore arrivé dans nos locaux.

Dès réception, le personnel sera invité à une présentation et un calendrier sera mis en place pour une démonstration auprès des JRI et OPV.

Il en sera de même pour les bureaux excentrés et pour la locale de Metz.

NB : sur 36 CHSCT, 29 n'ont pas rendus d'avis. Les membres du CHSCT de Nancy n'ont pas effectué de nouvelles consultations à ce jour.

En marge de ce compte rendu, les élus FO vous informent de la tenue d'une permanence juridique vendredi 6 novembre.

Cette permanence vous est accessible, (via un rendez-vous téléphonique, à prendre en appelant notre permanence Force Ouvrière de France Télévisions, au 01.56.22.43.76, ou par messagerie électronique, syndicatfo.groupe@francetv).

Vos déléguées du personnel FO

Catherine Reggianini

Sophie Bartholmé